

COMPTE-RENDU SUCCINCT DE LA SEANCE DU LUNDI 26 FEVRIER 2018

Etaient présents : Mr LE BERRE Pierre, Mme LANNOU Annie, Mme LE BRUN Sylvie, Mr GOURLAOUEN René, Mr GERBE Alain, Mr PETILLON Loïc, Mr HERRY Joseph, Mr BUREL Guy et Mr GOUZIEN Eric.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Mme LE GALL Marine, excusée, Mr FAOU Gérald, excusé, Mr GUIRRIEC Pierre, excusé, et Mr MICOUT Gaël.

Monsieur GOUZIEN Eric a été élu secrétaire.



1 - APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DE 2017 – BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET COMMUNAL 2017

Après avoir examiné le compte administratif communal de l'exercice 2017, qui s'établit ainsi :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 320 692,71 €

Recettes : 481 398,96 €

d'où un excédent de fonctionnement cumulé de 160 706,25 €.

Section d'investissement :

Dépenses : 340 612,96 €

Recettes : 482 722,16 €

d'où un excédent d'investissement cumulé de 142 109,20 €.

d'où un excédent global cumulé de 302 815,45 €.

3 – ESPACE PERISCOLAIRE ET ASSOCIATIF

3-1 – ESPACE PERISCOLAIRE – AVENANT AU MARCHÉ – LOT N° 3 – CHARPENTE BOIS ET METALLIQUE - BARDAGE

Le conseil municipal décide :

- de conclure l'avenant d'augmentation ci-après détaillé avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux de construction de l'espace périscolaire et associatif.

Lot n° 3 – Charpente bois et métallique, bardage

Attributaire : **Entreprise QUEMENEUR** – adresse : Rue Edmée Chandon – ZAC de Kerebars - 29820 GUILERS

Marché initial du 22 février 2017 - montant : 27 000,00 € HT

Avenant n° 1 - montant : 1 131,92 € HT

Nouveau montant du marché : 28 131,92 € HT

Objet : fourniture de bois pour bardage « Douglas Vibrato » raboté et pigmenté au lieu du bois en châtaignier.

- d'autoriser le maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

3-2 – ESPACE PERISCOLAIRE – AVENANT AU MARCHE – LOT N° 9 – PEINTURE - NETTOYAGE

Le conseil municipal décide :

- de conclure l'avenant de réduction ci-après détaillé avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux de construction de l'espace périscolaire et associatif.

Lot n° 9 – Peinture, nettoyage

Attributaire : **Entreprise ML décors** – adresse : 21 Avenue du Général de Gaulle - 29590 LE FAOU

Marché initial du 22 février 2017 - montant : 5 300,00 € HT

Avenant n° 1 - montant : - 710,59 € HT

Nouveau montant du marché : 4 589,41 € HT

Objet : suppression du ravalement. Enduit teinté effectué.

- d'autoriser le maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

3-3 – ESPACE PERISCOLAIRE ET ASSOCIATIF – AVENANT AU MARCHE MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE

Le conseil municipal décide :

- de conclure l'avenant ci-après détaillé avec le bureau DEKRA de GOUESNOU dans le cadre des travaux de l'espace périscolaire et associatif : marché de contrôle technique, mission attachée à la conception, la réalisation et la réception de l'ouvrage, la mission complémentaire portant sur la vérification de l'installation électrique afin d'obtenir le Consuel.

Marché initial : 5 620 € HT

Avenant n° 1 : - 1 085 € HT

Avenant n° 2 : 250 € HT

Nouveau montant du marché : 4 785 € HT

- d'autoriser le maire à signer l'avenant à intervenir.

3-4 – ESPACE PERISCOLAIRE ET ASSOCIATIF – ASSURANCE DOMMAGES OUVRAGE

Le conseil municipal décide de souscrire pour la construction de l'espace périscolaire et associatif une assurance dommages ouvrage auprès de GROUPAMA pour un montant total de 4 391,06 € HT € (5 269,27 TTC) et autorise le Maire à signer le contrat à intervenir.

4 – ECLAIRAGE DU TERRAIN D'ENTRAINEMENT

Le conseil municipal donne son accord pour terminer l'éclairage du terrain annexe avec la pose de 2 projecteurs, le câblage et le coffret de commande par l'entreprise BOUYGUES pour la somme de 4 079 € HT (4 894,80 € TTC) et autorise le Maire à signer la commande.

5 – MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ET D'EQUIPEMENT DU FINISTERE

Le conseil municipal approuve les nouveaux statuts du Syndicat Départemental d'Energie et d'Équipement du Finistère.

6 – QUESTIONS DIVERSES

6-1 – COTISATION A L'ASSOCIATION DES MAIRES DU FINISTERE

Le Conseil Municipal vote la cotisation de 182,56 € à l'Association des Maires du Finistère qui sera mandatée sur le compte 6281 – Cotisations.

6-2 – VENTE DE BOIS SUR PIED

Le Conseil Municipal donne son accord pour vendre pour la somme de 2 750 € à la SARL ROPARS de Locmaria-Berrien du bois sur pied (épicéa) d'une contenance de 0,63 hectare se situant sur une parcelle appartenant à la commune au lieu-dit Kerlafine.

6-3 – DEMANDE DE CESSION D'UN TERRAIN PARTIE D'UNE DEPENDANCE D'UNE VOIE COMMUNALE

Le conseil municipal mandate le Maire pour entreprendre toutes les démarches visant à l'acquisition par un particulier d'une petite partie d'une dépendance de la voie communale n° 3 d'une surface d'environ 15 m² longeant sa propriété afin de pouvoir y faire des travaux et autorise le Maire à signer les documents préparatoires.

6-4 – REMPLACEMENT D'UN POINT LUMINEUX

Le conseil municipal autorise le Maire à signer avec le SDEF la convention financière relative à l'éclairage public pour la rénovation d'un point lumineux. Le montant de cette participation sous forme d'un fond de concours d'un montant de 750 € sera imputé au 2041512 - Subventions d'équipement versées à groupement de collectivité - bâtiments et installations.

6-5 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR VOYAGE D'ETUDES

Le Conseil Municipal vote une subvention de 20 € pour un voyage d'étude :

6-6 – MOTION EN FAVEUR DE L'AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITE DE LA POINTE DE BRETAGNE, DE LA CORNOUAILLE ET DE L'OUEST

Le maintien et le développement économique de la pointe Bretagne, à l'ouest de Rennes et encore plus en Cornouaille et dans l'ouest Cornouaille sont liés à l'accessibilité de ces territoires.

Cette accessibilité passe par :

- La réduction du temps de parcours en train entre Quimper et Rennes, comme promis dans le cadre de l'arrivée de la ligne nouvelle TGV Paris-Rennes.
- L'amélioration de la desserte de l'aéroport de Quimper. Les retards, les annulations de vols, la limitation du nombre de places dans les avions, faute de personnel de cabine suffisant par la compagnie Hop est inacceptable et porte un grand préjudice à l'aéroport de Quimper, au territoire et à ses acteurs économiques.
- L'amélioration de l'accès à la téléphonie mobile
- Le maintien et par endroits l'amélioration de la qualité du service en téléphonie fixe
- L'accès au très haut débit pour tous, en accélérant le déploiement de la fibre pré financé par les collectivités locales et mis en œuvre par Mégalis.
- L'amélioration de la desserte routière du nord du haut Pays bigouden et du Cap Sizun

6-7 – DEMANDE DE MAINTIEN DU CLASSEMENT DE LA COMMUNE EN ZONE DE VIGILANCE CONCERNANT LA PRESENCE DE MERULES DANS LES IMMEUBLES

Le conseil municipal demande le maintien du classement de la commune en zone de vigilance au risque mérules.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôt la séance.